



PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Jeudi 15 mai 2014, à 14h30

Président : Dr Mark Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Déclaration de l'Association du Personnel du CIRC	4
2. Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013	6
3. Amendement au Règlement financier du CIRC	9
4. Rapport du Groupe de travail du Conseil de Direction sur l'examen de la méthode de calcul des contributions	10
5. Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts	13
6. Acceptation des dons	14
7. Point sur le projet de « Nouveau Centre »	14
8. Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC, 2012–2013	18
9. Projets pour le 50 ^{ème} anniversaire du CIRC en 2015	20

Représentants des Etats participants

Dr Mark PALMER, Président Dr Nathan RICHARDSON	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Professeur Agnès BUZYN, Vice-présidente M. Armel T'KINT DE ROODENBEKE	France
Dr Chariklia BALAS	Allemagne
Professeur Christopher BAGGOLEY	Australie
Dr Hemma BAUER	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Luiz Antonio SANTINI (<i>excusé</i>) Dr Marisa Dreyer BREITENBACH	Brésil
Dr Stephen M. ROBBINS Mme Lucero HERNANDEZ	Canada
Professeur Herman AUTRUP	Danemark
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Lisa STEVENS Dr Charlie DARR Dr Pamela PROTZEL-BERMAN	Etats-Unis d'Amérique
Dr Svetlana AXELROD Mme Lidia GABUNIYA Professeur Boris ALEXEEV	Fédération de Russie
Professeur Juhani ESKOLA Professeur Harri VAINIO	Finlande
Professeur G.K. RATH (<i>excusé</i>)	Inde
M. Keith COMISKEY	Irlande
<i>Pas de représentant(e)</i>	Italie
Dr Yousuke TAKASAKI M. Kenji OKADA	Japon
Dr Edgar RIVEDAL Dr Karianne SOLAAS	Norvège
Dr Jack HUTTEN M. Jeroen HULLEMAN	Pays-Bas
Dr FALEH Mohammed Hussain Ali	Qatar

Dr Duk-Hyoung LEE	République de Corée
Professeur Mats ULFENDAHL	Suède
Dr Diane STEBER-BÜCHLI (Rapporteur)	Suisse
Professeur Murat TUNCER (<i>excusé</i>)	Turquie

Organisation mondiale de la Santé

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-directeur général

Mme Joanne MCKEOUGH, Bureau du Conseiller juridique

Dr Andreas ULLRICH, Médecin, Prévention des Maladies non transmissibles (PND)

Observateurs

Mme Sandhya SINGH Afrique du Sud

Professeur Mads MELBYE, Président sortant du Conseil scientifique (*excusé*)

Professeur Cornelia ULRICH, Présidente élue du Conseil scientifique

Union internationale contre le Cancer (UICC)

M. Juerg BOLLER, Directeur exécutif

Commissaire aux Comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

Secrétariat

Dr C.P. WILD, *Secrétaire*

M. D. ALLEN

Dr S. FRANCESCHI

Dr R. SANKARANARAYANAN

Mme A. BERGER

Dr F. BRAY

Dr P. BRENNAN

Dr G. BYRNES

Mme D. D'AMICO

M. P. DAMIECKI

Dr D. FORMAN

Mme E. FRANÇON

Dr N. GAUDIN

Dr Z. HERCEG

Dr R. HERRERO

Dr A. KESMINIENE

Dr D. LOOMIS

Dr J. MCKAY

Dr M. MENDY

Dr R. NJIE

Dr H. OHGAKI

Dr I. ROMIEU

Mme A. SANTHIPRECHACHIT

Dr A. SCALBERT

Dr J. SCHÜZ

Dr N. SLIMANI

Dr E. STELIAROVA-FOUCHER

Dr K. STRAIF

Dr M. TOMMASINO

Dr L. VON KARSA

Dr J. ZAVADIL

1. DECLARATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CIRC : Point 9 de l'Ordre du jour (Document GC/56/6)

M. Geoffroy DURAND (Président du Comité de l'Association du Personnel) remercie le Conseil de Direction de lui permettre de s'exprimer au nom des employés du CIRC. Le Comité de l'Association du Personnel s'est reconstitué en décembre 2013, après avoir été suspendu depuis juin 2013, pour cause d'effectif réduit à trois membres seulement. L'appel à candidature lancé en septembre 2013 s'étant avéré infructueux, le Comité n'a pas pu être représenté au Conseil mondial Personnel/Direction d'octobre 2013, perdant ainsi l'un de ses moyens de dialogue avec l'Administration. Un nouvel appel à candidature sera lancé en juin 2014, en espérant que les candidats seront suffisamment nombreux pour remplacer les trois membres sortants et assurer la pérennité du Comité. Suite à sa suspension, ses membres ont fait des efforts de communication, afin que l'ensemble du personnel comprenne mieux leur action.

Le 20 mars 2014, le Comité a tenu sa première réunion de travail avec le Directeur de l'Administration et des Finances et la Responsable des Ressources humaines. Deux réunions avec le Directeur sont également programmées chaque année. Lors de la réunion du mois de mars, un certain nombre de sujets ont été abordés, dont plusieurs avaient déjà été portés à l'attention de l'Administration : le Comité d'Examen de Classement des postes a été suspendu en janvier 2013 pour être remplacé par un système nécessitant la restructuration complète du Groupe avant d'examiner le reclassement d'un poste. Ce changement a suscité de vives inquiétudes au sein du personnel et le Comité veillera à ce que le système soit revu en 2015, comme annoncé par le Directeur. Le Comité veillera également à ce que les plans de formation et de développement professionnels annoncés par l'Administration soient bien mis en place.

Le Comité a demandé à l'Administration de faire venir au CIRC un représentant de l'Assurance Santé du Personnel de l'OMS pour expliquer les récentes modifications, datant du 1^{er} janvier 2014, concernant le remboursement à tous les assurés des dépenses excessives.

Certains membres du personnel souhaitent que l'Administration étudie et mette en place un système de télétravail lors de circonstances exceptionnelles, telles que grèves des transports publics, conditions météorologiques extrêmes ou pics de pollution élevés. A ce jour, l'Administration n'envisage pas un tel aménagement.

Plusieurs décisions devraient être prises courant 2014 concernant le projet du « Nouveau Centre » : choix du site d'implantation, lancement de l'appel à projets d'architecture et rédaction du cahier des charges. Le Comité souhaite que le personnel soit consulté pendant la réalisation du « Nouveau Centre » et qu'un groupe de travail soit constitué, à cet effet, avec des membres du personnel et des représentants du Comité de l'Association du Personnel, en collaboration avec le Comité de Santé et Sécurité au travail du CIRC.

Lors des précédents Conseils de Direction, l'Association du Personnel a mentionné qu'un grand nombre de personnes travaillant au CIRC étaient désignées sous le terme « non membre du personnel », terme à connotation négative pour tous les étudiants boursiers, les thésards, post-doctorants et stagiaires. Désormais, ce terme n'existe plus et tous ceux qui travaillent, collaborent ou étudient au CIRC font partie du « personnel du CIRC ».

En 2013, une évaluation à 360° a été mise en place, permettant ainsi à une partie du personnel d'évaluer leurs supérieurs hiérarchiques directs. Ce nouveau système a été accueilli avec méfiance, dans la mesure où le personnel ne sait pas exactement de quelle façon sont traitées les informations et si l'anonymat est bien préservé. Compte tenu de ces remarques, l'Administration a demandé à l'entreprise chargée de l'évaluation à 360° de synthétiser les réponses et de les retranscrire dans une seule langue, avant de donner les résultats au CIRC.

Depuis janvier 2014, le CIRC a adopté la version électronique du processus d'évaluation de la performance du personnel (e-PMDS). Tous les employés ont reçu une formation à l'utilisation de ce nouvel outil. Certains ont formulé des remarques sur le retour limité des commentaires rédigés par leur supérieur hiérarchique direct qui ont été prises en compte. Ce processus impose aux employés de choisir des compétences afin d'améliorer leur expertise dans certains domaines. Le Comité restera vigilant sur la façon dont est assurée la formation.

En juin 2013, dans sa réponse aux conclusions du Sondage sur le climat de travail régnant au Centre en 2012–2013, le Directeur écrivait que l'Administration organiserait une formation obligatoire de sensibilisation au harcèlement. Le médecin du personnel a organisé deux présentations sur le stress professionnel et l'importance de l'audience prouve qu'il s'agit là d'un sujet qui intéresse tout le personnel. L'OMS ne proposant pas de formation de sensibilisation au harcèlement, l'Administration met en place son propre programme de formation à partir de mai 2014.

Le travail du Comité de l'Association du Personnel est important au sein du CIRC, mais également en dehors, avec sa participation au Conseil mondial Personnel/Direction et son affiliation à la Fédération des Associations de Fonctionnaires internationaux. Son Président espère que le Comité qui sera prochainement élu, sera plus étoffé et lui souhaite beaucoup de succès.

Le SECRETAIRE félicite les membres du Comité de l'Association du Personnel pour leur engagement à l'égard de la réussite du Centre et pour le temps consacré au nom de leurs collègues. Il encourage de nouveaux membres à y participer, car ce Comité est essentiel à la bonne marche du Centre. Il a ainsi porté à l'attention de l'Administration plusieurs points importants, dont certains ont été traités et d'autres sont en cours. Le Sondage concernant le climat de travail au Centre a influé sur la priorité accordée à un certain nombre de questions, notamment concernant la formation au leadership et le processus d'évaluation à 360°. S'agissant de l'Examen de classement des postes, il admet que le sujet doit être examiné dans le délai imparti. Pour ce qui est du « Nouveau Centre », le personnel sera consulté pendant la phase de planification du projet. Quant à la formation sur le harcèlement, il est dommage qu'elle n'ait pu être organisée plus rapidement, mais elle est désormais ouverte à tout le personnel. Le sujet du harcèlement doit faire l'objet d'une surveillance constante. Il déclare ne pas avoir une vision conflictuelle des relations entre le Comité de l'Association du Personnel et l'Administration : selon lui, il s'agit d'une vision archaïque, inappropriée au sein d'une petite organisation où il est facile de communiquer. D'après l'expérience qu'il en a, le Comité de l'Association du Personnel parle sans détours et parfois même avec force, tout en restant constructif.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) salue la déclaration du Comité de l'Association du Personnel, ainsi que les commentaires formulés par le Secrétaire. D'après l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, environ 51% des employés souffrent de stress professionnel. Au CIRC, où des employés originaires du monde entier viennent souvent pour une durée limitée, sans leur famille, et travaillent sous la pression, il est important que la direction fasse son possible pour soutenir l'Association du Personnel. Un personnel qui se sent soutenu est plus productif. Il est certain que le Directeur et l'Administration peuvent travailler avec l'Association du Personnel à améliorer la position du Comité en tant que partenaire pleinement respecté.

Le PRESIDENT salue les nombreuses occasions de dialogue constructif et espère qu'un plus grand nombre de membres du personnel rejoindront le Bureau.

Le Conseil de Direction **prend note** du rapport.

2. RAPPORT FINANCIER ANNUEL, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS VERIFIES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013 : Point 10 de l'Ordre du jour (Document GC/56/7)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances), illustrant la présentation du document GC/56/7 à l'aide de diapositives, déclare qu'elle donnera les éléments ayant servi à la préparation des états financiers ; qu'elle présentera l'avis et les recommandations du Commissaire aux Comptes indépendant ; et, conformément à la demande du Conseil de Direction, qu'elle rendra compte de l'application des précédentes recommandations. Elle indiquera également les éléments financiers les plus importants.

Comme elle l'a expliqué lors de la précédente session du Conseil de Direction, le CIRC est passé d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice intégrale en 2012. Par conséquent, les états financiers ont été préparés selon les normes IPSAS pour la deuxième fois, en 2013. Alors que le Centre dispose d'un budget biennal, ces normes IPSAS imposent une préparation annuelle des états financiers, raison pour laquelle l'Etat financier V donne des informations supplémentaires concernant le résultat biennal pour le budget 2012–2013 approuvé. La série complète des états financiers préparés par le Centre comporte : les Etats I à V, l'ensemble des notes afférentes aux états financiers, et les Tableaux 1 à 4 qui apportent des informations supplémentaires. L'ordre des Etats financiers I et II a été révisé sur la période considérée. Avant 2013, l'état de la performance financière correspondait à l'Etat I, tandis que celui de la situation financière correspondait à l'Etat II.

En 2013, des ajustements ont été nécessaires suite à la modification de deux normes comptables concernant la comptabilisation des stocks et le recouvrement des contributions des Etats participants. La comptabilisation des stocks du Centre a été retirée des états financiers de l'OMS pour être présentée dans ceux du CIRC. Le Tableau 4 et la note 4, « Ajustements des soldes d'ouverture », donnent des précisions sur les ajustements réalisés.

Selon le Commissaire aux Comptes indépendant, les états financiers du CIRC, préparés selon les normes IPSAS, donnent une image fidèle, à tous égards, de sa situation financière au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière, des variations du rapport actif net/fonds propres, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.

Outre l'examen des états financiers, les Commissaires aux Comptes examinent également les principaux processus opérationnels du Centre et formulent des recommandations concernant la gestion des stocks, la gestion des approvisionnements et la gestion du projet SAP (progiciel de gestion intégrée).

Deux des six recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes, l'année précédente – à savoir, documenter les avantages apportés par la mise en place des normes comptables IPSAS et combler le déficit de financement des charges – ont été mises en œuvre et les quatre autres sont en cours.

S'agissant du budget de l'année précédente, le Conseil de Direction avait accepté de soutenir le renforcement des systèmes SAP et de gestion des ressources pour pouvoir satisfaire aux nouvelles exigences imposées par les normes IPSAS en matière de comptabilité.

Les efforts entrepris pour mettre en œuvre un cadre de gestion des risques d'entreprise se poursuivent en 2014.

S'agissant des points financiers marquants, le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012–2013 a été approuvé pour un montant total de 39,4 millions € (19,5 millions € en 2012 et 19,9 millions € en 2013) dont 1 million € provient du Fonds spécial du Conseil de Direction et 38,4 millions € des contributions volontaires des Etats participants.

Le Tableau 3 présente la situation du recouvrement des contributions des Etats participants au 31 décembre 2013, avec un taux de recouvrement à 95,8% des contributions de 2013. Des contributions supplémentaires ont été reçues cette année-là, portant le taux de recouvrement à 100%. En 2014, 50,92% des contributions des Etats participants ont été perçues à ce jour, et 10 Etats participants ont intégralement payé leur contribution.

Les activités planifiées pour la précédente période biennale ayant bien avancé, le budget approuvé a été utilisé à 99,8%. Le solde non utilisé de 92 578€ a été crédité au Fonds spécial du Conseil de Direction. Il s'agit essentiellement du solde des économies réalisées par le gel des salaires des Services généraux et une révision de la rémunération du Personnel professionnel selon le principe « ni gain/ni perte ». Le passage du budget à l'euro a considérablement limité l'exposition du Centre aux variations des taux de change. C'est ainsi qu'en 2012, seulement 77 000€ ont été prélevés sur la réserve d'un million d'euros accordée par le Conseil de Direction (pour la période biennale) pour couvrir les frais budgétaires imprévus, dus aux réajustements monétaires. En 2013, ces frais pour réajustement s'élevaient à 69 000€ et ont été absorbés par le budget ordinaire approuvé.

Une somme de 34 650€ correspondant à la première contribution des deux nouveaux Etats participants, à savoir le Brésil et le Qatar, a été créditée au Fonds de roulement (WCF) conformément à la Résolution GC/5/R14. En 2011, un montant de 1,6 millions d'euros avait été temporairement transféré du Fonds spécial du Conseil de Direction au Fonds de roulement du

Centre, conformément à la Résolution GC/53/R15, pour financer les arriérés des contributions. Ce montant a été remboursé au Fonds spécial du Conseil de Direction après réception des deux versements de l'Espagne. Le Fonds de roulement a également permis de financer momentanément le budget ordinaire en attendant le versement des contributions des Etats participants, conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du règlement financier du CIRC. Fin 2013, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 3,292 millions €.

Le Fonds spécial du Conseil de Direction est resté stable avec un solde de 9,187 millions €. Ce solde inclut 5,624 millions € de dépenses autorisées qui n'ont pas été engagées. Le document GC/56/Inf.Doc. No.2 présente les projections du Fonds spécial du Conseil de Direction pour la période 2014–2017.

Le Compte des Contributions volontaires englobe les contributions à objet spécifié et non spécifié. Son solde s'élevait à 11 millions €, fin 2013. Compte tenu des subventions et des accords déjà signés, le Centre table sur un revenu différé de 8 millions € dans les années à venir : les détails de ce financement figurent dans le Document GC/56/Inf.Doc. No.3.

Un taux standard de 13% des contributions volontaires est crédité au Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme. En 2013, le Centre s'est donné pour priorité de recouvrer et d'apurer les créances recouvrables, ce qui lui a permis de récupérer 643 000€. Fin 2013, le solde du Compte s'élevait à 3,158 millions €. Ces fonds seront investis dans les services d'appui du CIRC pendant la période biennale actuelle.

« Etats participants – Autres » englobe le Fonds commun et le Fonds à caractère spécial. Présentés séparément dans les états financiers des années précédentes, ces deux comptes ont été regroupés cette année, selon la recommandation du Commissaire aux Comptes. Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles (PP&E). Le Fonds à caractère spécial inclut le passif au titre des avantages du personnel.

Mme HERNANDEZ (Canada) déclare que l'avis sans réserve formulé par le Commissaire aux Comptes à propos des comptes financiers 2013 est un gage important de la transparence et de la responsabilité de la gestion financière du Centre. Le Canada se réjouit que le Centre applique les normes IPSAS. Il faut espérer que le taux de recouvrement des contributions qui s'élevait à 95% en 2013 sera le même en 2014. Le Canada suit avec intérêt la gestion du CIRC concernant l'Assurance maladie des personnels retraités.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Rapport financier annuel, rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 » (GC/56/R4) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/7 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion, ainsi que le personnel du CIRC pour la préparation du rapport ; et
2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

La résolution est **adoptée**.

3. AMENDEMENT AU REGLEMENT FINANCIER DU CIRC : Point 11 de l'Ordre du jour
(Document GC/56/8)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) rappelle, en présentant ce point, que le Conseil de Direction a décidé dans sa Résolution GC/54/R18 de modifier la façon dont les nouveaux Etats participants paient leurs contributions volontaires. Par conséquent, il est nécessaire d'amender le Règlement financier du CIRC comme indiqué dans le Document GC/56/8.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Amendement au Règlement financier du CIRC » (GC/56/R5) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/8 « Amendement au Règlement financier du CIRC »,

DECIDE d'amender l'Article IV – Constitution des fonds (paragraphe 4.3) du Règlement financier du Centre comme suit :

Texte actuel

Article IV – Constitution des fonds

4.3 Les Etats participants nouvellement admis en application de l'article III du Statut doivent verser 25% de la contribution entière pour la première année de leur accession, sur laquelle contribution sera prélevée la somme due au Fonds de roulement, 50% de la contribution entière la deuxième année de leur accession, 75% de leur contribution entière la troisième année de leur accession et 100% de leur contribution à partir de la quatrième année de participation.

Texte amendé

Article IV – Constitution des fonds

4.3 Les Etats participants nouvellement admis, conformément aux dispositions de l'article III du Statut, devront verser un tiers du montant total de leur contribution la première année, montant sur lequel sera prélevée la somme due au Fonds de roulement ; les deux tiers du montant total de leur contribution la deuxième année ; et 100% du montant total de leur contribution à partir de la troisième année.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique) prend la parole à la demande du PRESIDENT, en réponse à une question soulevée par le représentant de l'Espagne, et déclare que l'abstention peut être utilisée en cas de vote, mais qu'elle ne peut être utilisée quand une résolution est présentée pour adoption. Dans le cas présent, les Membres du Conseil de Direction peuvent exprimer un avis qui sera consigné dans le procès-verbal de la séance.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) déclare que le nouveau règlement ne tient pas suffisamment compte de la relative santé financière des Etats participants. Il ne souhaite pas s'opposer à l'adoption de la résolution, mais demande à ce qu'un ajustement de la formule puisse être envisagé par la suite.

Le PRESIDENT précise que le niveau de prospérité des nouveaux Etats participants a été discuté il y a deux ans ; toutefois il sera pris bonne note des inquiétudes du représentant de l'Espagne.

La résolution est **adoptée**.

4. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE DIRECTION SUR L'EXAMEN DE LA METHODE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS : Point 12 de l'Ordre du jour (Document GC/56/9)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), s'exprimant au nom du Groupe de travail du Conseil de Direction sur l'examen de la méthode de calcul des contributions, déclare que ce Groupe a été constitué suite aux importantes fluctuations des contributions des Etats participants, résultant des modifications apportées au barème OMS de calcul des contributions. Le Groupe de travail a donc été chargé d'étudier les moyens qui permettraient de réduire ces fluctuations d'une année sur l'autre. Une synthèse des sept méthodes initialement utilisées figure en Annexe 1 du Document GC/56/9. Trois d'entre elles ont été retenues pour une analyse plus approfondie et deux autres ont été ajoutées. Le Groupe de travail a examiné un modèle tarifaire différencié en fonctions des catégories d'adhésion, semblable à celui utilisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), incluant non seulement les Etats, mais aussi d'autres organismes à la fois du secteur public et privé. Guidé par le principe fondamental précisé dans le Document GC/54/15, selon lequel les Etats participants doivent pouvoir participer aux travaux scientifiques et techniques du CIRC, le Groupe de travail a conclu qu'il ne s'agissait pas d'un modèle approprié pour le Centre dans la mesure où l'objectif n'est pas d'avoir le plus grand nombre de souscripteurs.

Le Groupe de travail a examiné les facteurs susceptibles de réduire l'impact des fluctuations sur les contributions tout en restant attractif. Il en a conclu qu'aucune des solutions avancées ne présentait un net avantage par rapport à la méthode de calcul actuelle, utilisée depuis 1976. Par conséquent, le Groupe de travail recommande de conserver celle-ci. M. Allen invite ensuite les autres membres du Groupe de travail à apporter de plus amples informations.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie), s'exprimant en sa qualité de membre du Groupe de travail, félicite le Secrétariat pour la modélisation des différentes options présentée dans le rapport. Il confirme la conclusion du Groupe de travail selon laquelle la méthode actuelle est la plus efficace de toutes celles qui ont été examinées.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), en réponse à une suggestion de M. DE RAEDT (Belgique) qui propose de conserver le partage 70:30 et d'appliquer le barème OMS/Nations-Unies sur la part des 30%, déclare que selon lui, cette part a été mise en place pour ne pas solliciter à l'excès les Etats participants et maintenir le principe d'un partage du budget aussi équitable que possible. Le Centre ne dispose que de 24 Etats participants alors qu'à l'OMS, le barème est réparti sur 193 Etats Membres.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) demande s'il ne serait pas possible d'envisager une approche plus radicale qui consisterait à prendre en compte les barèmes pratiqués par les organisations internationales autres que l'OMS. L'approche actuelle peut dissuader de nouveaux pays de rejoindre le CIRC et ne règle pas le problème systémique de la nécessité d'une contribution raisonnable de chaque Etat participant.

Le Dr BAUER (Autriche), s'exprimant en sa qualité de membre du Groupe de travail, déclare que différentes méthodes de calcul des contributions ont été longuement discutées et qu'il a été convenu que la méthode actuelle était la plus pratique. En réponse aux commentaires du représentant de l'Espagne, elle déclare que 70% du budget sont équitablement partagés entre tous les Etats participants et qu'il est justifié que chaque Etat ait les mêmes droits de vote.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que la demande de sa délégation a été déterminante pour la constitution du Groupe de travail. Elle reconnaît avoir reçu un résumé fidèle des débats et se joint au consensus pour conserver la méthode de calcul actuelle.

Le Dr RICHARDSON (Royaume-Uni) félicite le Secrétariat pour son travail de préparation. Dans la mesure où il n'existe pas de système parfait, il est partisan d'une approche pragmatique et, après examen des données, il pense que la méthode actuelle de calcul des contributions est la plus juste.

Le Dr STEBER BÜCHLI (Suisse) est d'accord avec les précédents intervenants : l'examen des différents modes de calcul n'a pas été inutile même si, au final, c'est la méthode actuelle qui a été jugée la plus efficace et la plus juste.

Mme HERNANDEZ (Canada), s'exprimant en sa qualité de membre du Groupe de travail, déclare que l'un des problèmes rencontrés fut qu'aucune option ne peut répondre aux préoccupations de chacun des membres du Groupe de travail. La méthode de calcul actuelle n'est pas la solution idéale, mais elle présente au moins l'avantage de réduire les éléments d'incertitude.

Le Professeur ESKOLA (Finlande) appuie la proposition de conserver la méthode actuelle de calcul des contributions.

Le PRESIDENT déclare que l'examen des données a été utile ; il remercie les membres du Conseil de Direction pour leur soutien à la proposition de conserver la méthode actuelle de calcul des contributions.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Rapport du Groupe de travail du Conseil de Direction sur l'examen de la méthode de calcul des contributions » (GC/56/R6) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/55/R26, par laquelle il avait établi un Groupe de travail pour évaluer la méthode de calcul des contributions et demandé à ce Groupe de travail de rendre compte de ses conclusions et recommandations lors de la 56^{ème} session du Conseil de direction,

1. APPROUVE la conclusion du Groupe de travail selon laquelle il convient de maintenir la méthode de barème actuelle qui fonctionne depuis près de 40 ans sans problèmes majeurs ; et
2. DECIDE que la méthode actuelle de calcul des contributions telle qu'elle est décrite dans la Résolution GC/15/R9 est maintenue.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) déclare qu'il ne pense pas que ce soit la bonne solution, bien qu'il reconnaisse le travail du Groupe. Selon lui, l'option choisie n'est que le résultat d'un compromis entre les Etats participants. Il ne s'opposera pas à la résolution à condition que sa déclaration soit consignée.

Le PRESIDENT déclare que les réserves formulées par le représentant de l'Espagne seront consignées et que l'Espagne peut proposer un autre modèle pour l'avenir, si elle le souhaite.

La résolution est **adoptée**.

5. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS : Point 15 de l'Ordre du jour (Document GC/56/12)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) déclare en introduction de ce point qu'un rapport est remis chaque année au Conseil de Direction concernant l'acceptation des subventions et des contrats. Le total des subventions présentées *post facto* dans la section 1 du Document GC/56/12 s'élève à 5,3 millions €. Le total des trois subventions présentées sous réserve d'acceptation dans la section 2 s'élève à 4,8 millions €. La demande de subvention du dernier projet ayant été rejetée, elle ne sera donc pas prise en compte. Le Secrétariat se tient prêt à répondre à toutes les questions. Lors de la précédente session, les membres du Conseil de Direction avait délivré une autorisation permanente de répartition du revenu des intérêts provenant des subventions. Le Centre a ainsi réparti un total de 38 280€ entre 10 subventions, en 2012 et 2013. Les détails de cette répartition figurent au Document GC/56/Inf.Doc. No.3.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie) déclare qu'il souhaiterait obtenir ultérieurement des précisions sur le projet d'étude multicentrique du dépistage du cancer du col utérin et du tri par test VPH (paragraphe 1.13).

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Acceptation des subventions et contrats » (GC/56/R9) :

Le Conseil de direction,

Ayant examiné le Document GC/56/12 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les éléments suivants :
 - a) Amélioration du recueil des données sur le cancer dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*Bloomberg Philanthropies*, Etats-Unis pour un montant de 2 801 455€ (3 832 360 dollars US) sur 48 mois] ;
 - b) Point sur les Directives européennes pour l'assurance-qualité dans le dépistage et le diagnostic du cancer du sein [Commission européenne (CE DG SANCO) pour un montant de 1 407 294€ (1 925 163 dollars US) sur 18 mois] ;
2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/56/12 ;
3. PREND NOTE des montants des intérêts et leur répartition ; et
4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

La résolution est **adoptée**.

6. ACCEPTATION DES DONS : Point 16 de l'Ordre du jour (Document GC/56/13)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) déclare que le montant total des dons acceptés en 2013 s'élevait à 14 350€ qui ont été versés au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié. Une lettre de remerciement a été adressée à chaque donateur.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Acceptation des dons » (GC/56/R10) :

Le Conseil de Direction,
Ayant été informé par le Document GC/56/13 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,
EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

La résolution est **adoptée**.

7. POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE » : Point 13 de l'Ordre du jour (Document GC/56/10)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, donne un bref historique des locaux du CIRC édifiés suite à un accord de siège signé entre la France et l'OMS en 1967. Une étude présentée par le Secrétariat au Conseil de Direction, en 2011, indiquait un certain nombre de problèmes concernant les locaux. Le Conseil de Direction avait alors invité le Secrétariat à collaborer avec la Ville de Lyon afin d'examiner les alternatives possibles. Une première étude technique, mandatée par la Ville de Lyon, a conclu à la nécessité immédiate d'un programme de grosses réparations urgentes pour un montant total de 2,4 millions €. Une seconde étude a examiné trois options d'hébergement du CIRC : rénovation du bâtiment actuel, démolition du bâtiment et reconstruction sur le même site, ou transfert dans un bâtiment neuf sur un nouveau site. La Ville de Lyon a voté un budget de 2,4 millions € pour financer les réparations urgentes. Dans ses résolutions de 2012 et 2013, le Conseil de Direction a pris note avec inquiétude de l'état de dégradation du bâtiment. Il a également remercié la Ville de Lyon pour son soutien et approuvé l'option conseillée d'un « Nouveau Centre » sur un nouveau site, tout en soulignant qu'aucune contribution obligatoire ne devait être réclamée aux Etats participants pour le projet (Résolution GC/54/R5). En 2013, le Conseil de Direction a approuvé la planification du projet établie par les autorités locales en concertation avec le CIRC, tel qu'indiqué dans le Rapport du Directeur. Il a été convenu que les bâtiments actuels seraient restitués à la Ville de Lyon dès que le « Nouveau Centre » serait mis à disposition (Résolution GC/55/R12). Il a ensuite été convenu que les collègues du Bureau de l'OMS de Lyon seraient également hébergés dans les nouveaux locaux, sous condition que cette intégration ne compromette pas les besoins du Centre. Une procédure d'approbation définitive a été mise en place dans l'éventualité où le financement du projet serait confirmé entre deux sessions du Conseil de direction.

En 2013, le pays hôte n'a pas été en mesure de rendre une décision définitive sur le financement intégral du projet, car il souhaitait une expertise du dimensionnement du projet et des coûts établis par les autorités locales. Cette expertise indépendante a permis d'ajuster des critères qui n'affectent pas les besoins en termes d'espace de laboratoires et de salles de réunion ou du nombre d'employés prévus par le CIRC.

Le projet du « Nouveau Centre » a avancé au cours des 12 derniers mois ; les autorités locales ont lancé l'appel d'offre pour l'élaboration du cahier des charges et un accord est prêt à être signé avec le Grand Lyon. L'étude détaillée des charges a permis d'établir un calendrier jusqu'à l'ouverture du « Nouveau Centre », en décembre 2018. Le pouvoir décisionnel appartiendra au Grand Lyon qui dirigera la mise en œuvre du projet. Toutefois, en tant que bénéficiaire, le CIRC participera à l'équipe chargée du projet. Il sera impliqué aux stades importants, notamment la confirmation du cahier des charges et le choix de l'architecte.

Les réparations urgentes devraient être terminées d'ici fin juillet 2014. Si la plupart des risques ont été éliminés, il n'en reste pas moins que ces améliorations ne dureront pas indéfiniment. Les anciennes canalisations n'ont pas été changées et il y a une ou deux fuites d'eau chaque semaine. Le bâtiment est de moins en moins adapté aux besoins du CIRC dans la mesure où celui-ci s'oriente vers de nouvelles technologies, dans de nouveaux domaines de recherche, et qu'il existe un certain nombre de problèmes liés aux installations électriques et aux câblages. Il y a une fuite d'eau quasi permanente entre les cuisines et le bureau du Directeur. Le bâtiment consomme énormément d'énergie. Les systèmes de compression d'air et de ventilation posent toujours de graves problèmes en termes d'interruptions de travail, notamment lorsqu'il faut évacuer les locaux. Tous ces risques pèsent lourd sur les ressources financières du Centre et sont source de problèmes quotidiens.

M. T'KINT DE ROODENBEKE (France) déclare que les ministères français de la Santé, de la Recherche et des Affaires étrangères continuent d'étudier le projet et de coordonner leur action par l'entremise du bureau du nouveau premier ministre, afin de définir et de convenir de leurs responsabilités. Dans les semaines et les mois à venir, ils continueront de travailler à une solution durable.

Le PRESIDENT se réjouit du soutien constant du gouvernement français et note que les discussions concernant le financement précis sont toujours en cours.

Le Dr TAKASAKI (Japon) salue les avancées du projet « Nouveau Centre ». Il demande que soient conservées les désignations Princess Takamatsu et Sasakawa Halls dans le futur bâtiment.

Le SECRETAIRE assure qu'à l'approche des célébrations du 50^{ème} anniversaire, le Centre est conscient de l'importance des désignations Princess Takamatsu et Sasakawa Halls, et qu'il tiendra compte de la notion de continuité en vue du « Nouveau Centre ».

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) se réjouit des avancées du Gouvernement français sur le projet. Il demande que soient définies plus clairement les questions importantes qui seront déléguées au Groupe de Travail du Conseil de Direction sur les projets d'infrastructure.

Le PRESIDENT précise que les responsabilités de ce Groupe de travail consistent uniquement à donner un avis sur le projet, mais qu'elles peuvent être inscrites dans le mandat.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) demande si le mandat peut être annexé à la résolution mentionnée dans le document GC/56/10.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) explique que la résolution mentionnée dans le document GC/56/10 est une reprise de la Résolution GC/55/R12 déjà approuvée l'année précédente.

Le Dr RICHARDSON (Royaume-Uni) déclare qu'il est certes très important que le CIRC soit fortement impliqué dans les activités de spécification et de conception, mais que son rôle dans les activités directement liées à la gestion de projet et à la construction n'est pas clair. En effet, dans la mesure où des incidents et des problèmes de conception peuvent survenir en cours de construction et entraîner des frais financiers, il est essentiel que le Directeur et le Centre participent activement à la gestion du projet.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) confirme que le CIRC sera totalement impliqué dans l'équipe de gestion du projet et qu'il a déjà participé à l'examen des devis concernant les spécifications techniques. Toutefois, il convient de rappeler que la passation des marchés et la construction seront régies par les lois françaises. Le Conseil de Direction réfléchit actuellement au rôle qu'il jouera, avec l'aide du Conseil scientifique, pour ce qui est des décisions de plus haut niveau.

M. COMISKEY (Irlande) est conscient des problèmes que connaît le Centre dans ses locaux actuels. Il se demande si les coûts d'exploitation du nouveau bâtiment seront supérieurs ou inférieurs à ceux d'aujourd'hui et si ce nouveau bâtiment ne va pas occasionner des besoins en matériels et des frais supplémentaires.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare que le nouveau bâtiment occasionnera des frais importants, notamment des frais de déménagement et d'équipement technique. Il est aussi prévu de moderniser la biobanque et de créer des laboratoires supplémentaires. Le type d'équipement que le Centre devra se procurer dépendra également de l'espace qui sera défini par l'architecte. Le déménagement du CIRC dans ses nouveaux locaux sera pris en charge par les autorités françaises. S'agissant des coûts de fonctionnement, une étude est

en cours à la demande des autorités françaises, afin de déterminer le temps que le Centre devra encore passer dans ses locaux actuels ; elle comporte également une évaluation des frais de fonctionnement dans le nouveau bâtiment.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que l'option de relocalisation sur un nouveau site semble la plus efficace en termes de coûts, de temps et de logistique. Elle salue les négociations avec le Grand Lyon et la Ville de Lyon afin que le CIRC puisse rester à Lyon. Elle se réjouit qu'une solution ait été trouvée qui n'exigera pas des Etats participants le versement d'une contribution obligatoire supplémentaire. Elle soutient la recommandation d'inviter deux membres du Conseil scientifique à se joindre au Groupe de travail du Conseil de Direction sur les projets d'infrastructure pour discuter de la conception et de l'espace. Elle déclare cependant qu'il convient d'agir avec prudence et discernement dans la mesure où le Gouvernement français n'a toujours pas donné son accord officiel.

Mme HERNANDEZ (Canada) appuie la remarque de la Représentante des Etats-Unis. S'agissant du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, elle souligne que la Résolution GC/55/R12 précise que celui-ci devra informer par écrit le Conseil de Direction de toute décision concernant l'infrastructure, suffisamment à l'avance pour permettre des consultations internes approfondies avant toute prise de décision. Elle demande à la représentante du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS si plus de 50% constitue une majorité aux yeux du Conseil.

Mme McKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) confirme qu'il faut 50% plus une voix pour obtenir une majorité au Conseil de Direction. Celui-ci comptant 24 membres, 13 voix suffiraient. En réponse à une autre question de Mme HERNANDEZ (Canada), elle confirme qu'il s'agit d'un chiffre absolu correspondant au nombre de membres du Conseil de Direction et pas au nombre de membres ayant répondu.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) déclare que chaque étape du projet fait l'objet d'une décision. En 2013, il a été demandé au Conseil de Direction de donner son accord au « Nouveau Centre » sur la base du document d'orientation et de la portée du projet, dès lors que le pays hôte engageait les dépenses nécessaires. En conséquence, le Conseil de Direction a décidé d'attendre que les autorités françaises confirment par écrit leur engagement à financer intégralement le projet, avant de donner son accord.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' » (GC/56/R7) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/10 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' », et rappelant sa Résolution GC/55/R12,

1. AFFIRME la nécessité d'une décision rapide sur les engagements financiers du Gouvernement français et des partenaires locaux ;
2. RECONNAIT les efforts du pays hôte et, tout particulièrement des partenaires de Lyon, pour assurer la continuité de la présence du Centre en France ;
3. APPROUVE la nouvelle version du projet telle que décrite dans le document ;
4. PREND NOTE du calendrier prévu pour la réalisation du projet ;
5. INVITE deux membres du Conseil scientifique [qui seront sélectionnés par le Directeur sur avis du Président et du Vice-président du Conseil scientifique] à participer aux réunions du Groupe de travail du Conseil de Direction sur les projets d'infrastructure, et à prodiguer des conseils techniques lors des discussions sur le cahier des charges et la conception architecturale du projet de « Nouveau Centre » ; et
6. DEMANDE au Directeur de consulter le Groupe de travail sur les projets d'infrastructure régulièrement et en temps opportun pour l'avancement du projet de « Nouveau Centre ».

Le PRESIDENT, en réponse à une question du Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne), explique que ce Groupe de travail n'est pas un organe décisionnel, mais un organe consultatif.

La résolution est **adoptée**.

8. RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CIRC, 2012–2013 : Point 14 de l'Ordre du jour (Document GC/56/11)

Le Dr LE CALVEZ KELM (Présidente du Comité de santé et sécurité au travail) déclare que le Comité de santé et sécurité au travail du CIRC est composé de 16 membres représentant chaque laboratoire, les groupes d'épidémiologie et l'administration. Le médecin du personnel et la Coordinatrice de la sécurité au laboratoire en font également partie. Le Comité se réunit tous les deux ou trois mois pour discuter des questions de santé et de sécurité au CIRC afin d'offrir les meilleures conditions de travail. Les procès-verbaux de ses réunions, affichés sur sa page intranet, permettent au Comité de communiquer avec l'ensemble du personnel. Le Dr LE CALVEZ KELM assume la présidence du Comité depuis que le Dr Robert Baan a quitté ce poste. En 2014, le Centre a recruté un nouveau médecin du personnel.

Tous les nouveaux arrivants au CIRC assistent à une introduction générale aux consignes de sécurité présentée par la Coordinatrice de la sécurité au laboratoire ; le personnel de laboratoire reçoit des informations supplémentaires sur les règles de sécurité et les bonnes pratiques de

laboratoire. Le Comité a exploré les moyens de communication interactive sur la santé et la sécurité au travail, une initiative qui s'est traduite par la réalisation d'un questionnaire. Deux cours de perfectionnement sur les risques liés à la manipulation d'azote liquide ont été dispensés. Un cours de perfectionnement a également été dispensé aux utilisateurs du laboratoire L3. Trois laboratoires utilisent encore régulièrement la radioactivité et, suite à une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire, en juin 2012, les mesures de surveillance du personnel ont été améliorées. En août 2013, une demande de renouvellement de l'autorisation pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) a été soumise par le CIRC aux autorités françaises. Des améliorations ont été apportées à la biobanque du CIRC, avec notamment l'installation de deux caméras de surveillance dans chaque salle cryogénique. Les mesures à prendre suite à des incidents ou des accidents ont fait l'objet d'un questionnaire et ont été discutées au cours d'un exercice incendie. Des tests sanguins seront effectués avant chaque visite médicale annuelle des membres du personnel et seront adaptés selon l'exposition à des produits chimiques particuliers.

Le Professeur VAINIO (Finlande) rappelle qu'à l'occasion de précédentes discussions, il a été mentionné qu'en dépit du désamiantage effectué 25 ans plus tôt, de l'amiante avait été détectée dans certaines parties du bâtiment. Il souhaiterait savoir s'il y a encore des taux d'amiante détectables et si oui, qu'en est-il dans l'air ambiant.

Le Dr LE CALVEZ KELM (Présidente du Comité de santé et sécurité au travail) déclare que des mesures effectuées à plusieurs reprises indiquent zéro fibre à l'intérieur du CIRC. Il se peut qu'il existe des fibres d'amiante dans les canalisations et les vieux équipements, mais le personnel n'est pas en contact avec ce matériel.

Le Professeur VAINIO (Finlande) fait remarquer que « zéro fibre » est impossible, car il subsiste toujours des résidus, et que tout dépend de la méthode employée pour les mesurer.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) confirme que le taux réel détecté était de 0,15 et qu'il était par conséquent négligeable. En réponse à une autre remarque du Professeur VAINIO (Finlande), il confirme que les mesures ont été réalisées par des organismes professionnels.

Le Dr ROBBINS (Canada) recommande d'intégrer ces aspects de santé et de sécurité au travail à la conception du nouveau bâtiment et de les porter à l'attention du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, dès que possible.

Le Dr LE CALVEZ KELM (Présidente du Comité de santé et sécurité au travail) déclare qu'un groupe de travail sera convoqué pour recueillir les expériences et les différents points de vue du personnel en matière de santé et de sécurité.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) signale que des visites sont également organisées à titre informatif dans des instituts récemment construits.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail du CIRC, 2012–2013 » (GC/56/R8) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail du Centre pour 2012–2013, tel qu'il figure dans le Document GC/56/11,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail pour 2012–2013 ;
2. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

La résolution est **adoptée**.

9. PROJETS POUR LE 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU CIRC EN 2015 : Point 17 de l'Ordre du jour (Document GC/56/14)

Le SECRETAIRE déclare qu'il est heureux de présenter les projets de célébration du 50^{ème} anniversaire du CIRC, l'occasion d'attirer l'attention sur son importance dans les années à venir. Il est proposé de marquer cet anniversaire par un rappel de l'histoire du Centre, de ses principaux succès et de ses futures orientations. Les principes à l'origine de sa création, résumés par le Président Charles de Gaulle : « coopération entre les peuples, le progrès de la condition humaine et l'avancement des sciences », résonnent encore aujourd'hui. La contribution du CIRC à la communauté mondiale de la lutte contre le cancer est exceptionnelle : études fondamentales sur les cancers du foie, du col utérin et de l'œsophage ; Monographies du CIRC, ouvrages sur la Prévention du Cancer (*IARC Handbooks*), sources de référence sur les statistiques mondiales du cancer ; et formation de plusieurs générations de chercheurs sur le cancer dans le monde entier. A l'aide de documents d'archive exceptionnels (écrits et photos), un ouvrage relatant les succès remportés par le CIRC permettra de rappeler sa mission et ses valeurs.

Il est prévu de célébrer officiellement le 50^{ème} anniversaire du CIRC, juste avant le Conseil de Direction, par la tenue d'un symposium qui accueillera des orateurs dont les conférences seront ouvertes à la communauté scientifique locale et diffusées sur le web. La Ville de Lyon organisera dans la soirée une réception à laquelle sera invitée la Directrice générale de l'OMS. L'événement sera également l'occasion de célébrer le soutien de la Ville de Lyon et de sa région au cours de ces 50 premières années et de se réjouir du projet de « Nouveau Centre ».

Le Centre prévoit d'organiser un grand congrès scientifique à Lyon, en juin 2016, dans son domaine d'expertise : la recherche sur le cancer au service de la prévention, en reprenant les thèmes du *World Cancer Report*. Ce congrès s'attachera tout particulièrement à établir le lien entre la recherche et la mise en place des politiques de lutte contre le cancer. Le Centre espère attirer d'éminents conférenciers et participants. L'accent sera mis sur le renforcement des collaborations et du leadership, notamment entre les participants originaires des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI). A cette fin, le Directeur espère pouvoir mettre en place un système de bourses « 50 pour 50 ».

Le Directeur demande l'autorisation de prélever sur le Fonds spécial du Conseil de direction une somme destinée à soutenir les projets prévus, en espérant qu'une partie des coûts sera couverte par les droits d'inscription au congrès et des subventions extérieures. Les parrainages d'entreprises ne seront pas acceptés.

Le Dr RICHARDSON (Royaume-Uni) déclare que le Medical Research Council du Royaume-Uni a célébré son centenaire par des journées portes ouvertes, afin de toucher l'ensemble de la communauté scientifique. Il se demande si le Centre pourrait envisager d'ouvrir ses laboratoires à la communauté scientifique locale et, notamment, aux étudiants.

Le SECRETAIRE déclare que des journées portes ouvertes ont déjà eu lieu par le passé et que l'idée sera prise en compte.

Le Dr BALAS (Allemagne) approuve sans réserve les propositions faites et apporte également son soutien à la proposition de journées portes ouvertes. Elle suggère l'exploitation des nouveaux modes d'intervention médiatique pour faciliter la publicité faite autour de l'événement, et la diffusion par les Etats participants de communiqués de presse sur les réalisations du CIRC.

M. DE RAEDT (Belgique) signale que la Belgique célèbre actuellement le 50^{ème} anniversaire de sa Caisse nationale d'Assurance Maladie. L'accent a été mis sur les conférences permettant de débattre de l'avenir de l'Assurance Maladie. Il conseille vivement de privilégier le symposium scientifique s'ouvrant sur une réflexion à propos des futurs défis de la recherche sur le cancer, parallèlement aux célébrations.

Le Professeur VAINIO (Finlande) appuie les propositions des représentants du Royaume-Uni et d'Allemagne, à savoir l'organisation de journées portes ouvertes et la sortie de communiqués dans la presse nationale. Il soutient les propositions du Directeur concernant les célébrations, ainsi que le financement de l'ouvrage sur les 50 premières années du CIRC et du congrès scientifique. Il salue la proposition de développer le leadership pour les PRFI.

Le PRESIDENT, s'exprimant en sa qualité de représentant du Royaume-Uni, déclare que le Royaume-Uni serait prêt à financer quatre ou cinq bourses « 50 pour 50 » destinées aux scientifiques des PRFI.

Le Dr RIVEDAL (Norvège) accueille avec enthousiasme les célébrations du 50^{ème} anniversaire et se dit impatient d'assister au symposium et au congrès scientifique de 2016.

Le Dr BAUER (Autriche) partage l'enthousiasme des précédents intervenants pour les projets et attend elle aussi avec impatience le congrès scientifique.

Le Professeur BUZYN, Vice-présidente, s'exprimant en sa qualité de représentante de la France, déclare qu'elle appuie sans réserve les différentes propositions. Il serait utile d'organiser en marge de ces célébrations une conférence destinée au grand public sur les questions de prévention.

Le SECRETAIRE déclare que ce 50^{ème} anniversaire sera l'occasion pour le Centre de travailler en lien étroit avec l'Institut national français du Cancer et de manifester son attachement à la France, notamment à travers les activités de vulgarisation suggérées par les membres du Conseil de Direction.

Le Professeur BUZYN, Vice-présidente, s'exprimant en sa qualité de représentante de la France, déclare qu'elle approuve cette proposition de collaboration.

Le Professeur AUTRUP (Danemark) se dit personnellement très favorable aux activités proposées. Bien que son ministère ne puisse y contribuer, il est possible de rechercher des sources de financement au Danemark.

Le PRESIDENT demande si les ressources déjà prévues permettront de financer également la journée portes ouvertes et les activités supplémentaires proposées.

Le SECRETAIRE déclare que les fonds demandés permettront de lancer les activités ; il s'attend à devoir renforcer la planification des ressources, mais ne demandera pas de fonds supplémentaires pour le moment.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution intitulé « Projets pour le 50^{ème} anniversaire du CIRC en 2015 » (GC/56/R11) :

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/56/14 des projets pour la célébration du 50^{ème} anniversaire du CIRC,

1. SOUTIENT vivement les idées du Directeur pour la célébration du 50^{ème} anniversaire du CIRC ;
2. ACCEPTE d'attribuer jusqu'à 150 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour permettre : a) la production, l'impression et la traduction de l'ouvrage sur les 50 premières années du CIRC (1965–2015) et la traduction du document technique sur la genèse du CIRC (jusqu'à 50 000€ sur les 150 000€ alloués) ; b) l'organisation de la conférence internationale sur les causes et la prévention du cancer, incluant le recrutement d'une société organisatrice et le dépôt de garantie pour la réservation de la salle, etc. (jusqu'à 100 000€ sur les 150 000€ alloués). Toute somme non utilisée sera rendue au Fonds spécial du Conseil de Direction ; et
3. SOUTIENT la demande du Directeur adressée à chaque Etat participant de bien vouloir verser une contribution volontaire pour l'organisation de la conférence, sachant qu'ils peuvent spécifier l'affectation d'une partie de cette contribution aux bourses « 50 pour 50 » pour les chercheurs des pays à revenu faible et intermédiaire.

Le Dr RICHARDSON (Royaume-Uni) propose que le terme « idées », paragraphe 1, soit remplacé par « projets ».

La proposition est acceptée.

La résolution, ainsi amendée, est **adoptée**.

La séance est levée à 17h30